

Nom - Prénom : **Adhérent n° :**

PROFESSIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES RECETTES DÉCLARÉES PAR LE SNIR ET LES AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		
Codes à saisir obligatoirement	Libellés à saisir	Montants
C01	Relevé des honoraires + frais de déplacements déclarés par le SNIR	
C02	D.D.A.A.S.	
C03	Compagnies d'assurances	
C04	Rétrocessions reçues	
C05	Autres organismes sociaux (total)	
H01	Votre client(e) a-t-il(elle) fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2023 ? (si oui, prière de nous communiquer le résultat de cette vérification et joindre une copie de la proposition de rectification du service des impôts) (1) oui (2) non	Réponse :

RENSEIGNEMENTS À NOUS TRANSMETTRE		
Codes à saisir obligatoirement	Libellés à saisir	Montants
Ligne 13 : Détail du poste « Autres impôts » :		
D01	Taxe foncière (n'est déductible qu'en cas d'inscription du local professionnel à l'actif, ou lorsqu'en cas de location, elle est mise à la charge du locataire) <i>A noter : la CET (cotisation économique territoriale) et la CFE (cotisation foncière des entreprises) sont à porter à la ligne 12 'CET' de la 2035-A</i>	
D02	Autres (à préciser)	
Ligne 25 : Détail du poste « Charges sociales personnelles » :		
E01	Cotisation obligatoire d'Allocations familiales (hors CSG-RDS ; la CSG déductible doit figurer à la ligne 14) (cf. guide fiscal § 336)	
E02	Cotisation obligatoire d'Assurance maladie-maternité	
E03	Cotisation obligatoire d'Assurance vieillesse (retraite de base et complémentaire)	
E04	Case BZ : Cotisation Madelin Retraite (cf. guide fiscal § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E05	Case BZ : Cotisation Madelin Prévoyance (cf. guide fiscal § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E06	Case BZ : Cotisation Madelin Perte d'emploi (cf. guide fiscal § 3633 – Module de calcul sur www.centrepluri.fr)	
E07	Case BU : Cotisations facultatives aux nouveaux plans épargne retraite	
E08	Autres (à préciser)	
Ligne 30 : Détail du poste « Autres frais divers de gestion » :		
F01	(à préciser)	
F02	(à préciser)	
F03	(à préciser)	
Ligne 31 : Détail du poste « Frais financiers » :		
G01	Intérêts des emprunts	
G02	Assurance-décès, afférente aux emprunts	
G03	Agios bancaires (cf. guide fiscal § 371)	
G04	Autres (à préciser)	